



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/31 de la Municipalité, du 10 septembre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Moscheni, tel qu'amendé par la commission n° 94 « *l'opportunité d'une évaluation lausannoise pour les risques liés aux perturbateurs endocriniens en regard des résultats et recommandations émanant des offices compétents de la Confédération, tels que le projet « Programme National de Recherche 50 (PNR 50) » et la nouvelle initiative de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Sur cette base, le postulat souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité de proposer un plan d'action qui intègre les mesures qui sont déjà actuellement prises* ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :



Le secrétaire :